

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 11 juillet 2024

07.2024-08	CULTURE OBJET : Convention de partenariat avec la Ville de Saint Sébastien sur Loire - saison 2024 2025
-------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la séance du Conseil communautaire en date du 21 mai 2024 approuvant les tarifs actualisés des spectacles du Quatrain pour la saison 2024-2025,

Considérant que la saison culturelle 2024-2025 de Clisson Sèvre et Maine Agglo a été validée en Commission Tourisme-Culture du 13 mars 2024,

Considérant que le Conseil communautaire a approuvé les tarifs des spectacles retenus pour la saison culturelle 2024-2025,

Considérant que la saison culturelle est construite avec différents partenaires (collectivités, associations, théâtres...),

Considérant que la convention entre la Ville de Saint Sébastien sur Loire et le service culturel de Clisson Sèvre et Maine Agglo permet au public de découvrir les spectacles de Saint Sébastien sur Loire et inversement,

Considérant la convention de partenariat, ci-annexée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo

D É C I D E

ARTICLE 1 : de signer la convention de partenariat avec la Ville de Saint Sébastien sur Loire pour la saison 2024-2025 :

- Le service billetterie de Clisson Sèvre et Maine Agglo s'engage à ouvrir pour le compte de la Ville de Saint Sébastien sur Loire une location pour le spectacle **Déjà** qui aura lieu à l'Embarcadère le vendredi 6 décembre 2024 à 20h.
- Le service billetterie de la Ville de Saint Sébastien sur Loire s'engage à ouvrir pour le compte de Clisson Sèvre et Maine Agglo une location pour le spectacle **Coupures** qui aura lieu au Quatrain le mercredi 11 décembre 2024 à 20h.

ARTICLE 2 : Le quota des bénéficiaires de ce partenariat ainsi que les modalités de remboursement sont définis dans la convention de partenariat.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

BRAVOH!



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 044-200067635-20240711-07_2024_08-AU



Convention de partenariat
Saison 2024-2025
Spectacles « Déjà »
Et
« Coupures »

Entre

Dénomination de la structure : Ville de Saint Sébastien sur Loire – Service Culturel

Adresse : Hôtel de ville, place Marcellin Verbe, BP 63329, 44233 Saint Sébastien sur Loire cedex

Téléphone : 02 40 80 85 85

N° Siret : 2 14 401 903 001 55

APE : 8411Z

N° TVA Intracommunautaire : FR 79214401903

N° RECEPISSE DE DECLARATION D'ACTIVITE D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES :

1- PLATESV-R-2021-002998 / 2- PLATESV-R-2021-003005 / 3- PLATESV-R-2021-003006

REPRESENTEE PAR : Monsieur Laurent TURQUOIS, en qualité de Maire, agissant suivant la délibération du 27 mai 2020, relative aux compétences transférées

Et

Dénomination de la structure : Clisson Sèvre et Maine Agglo

Adresse : 13 rue des Ajoncs, 44190 Clisson

Téléphone : 02 40 80 66 03

N° Siret : 2 00 067 635 00058

APE : 8412Z

Licence entrepreneurs de spectacles : 1-1103552 / 2-1103553 / 3- 1103554

Représenté par : M. Jean-Guy CORNU, en qualité de Président de Clisson, Sèvre Maine Agglo

BRAVOH!



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 044-200067635-20240711-07_2024_08-AU

S²LO
Saint-Sébastien-sur-Loire
Sud Loire

Préambule

Dans le cadre de leurs saisons culturelles 2024/2025, la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire et l'Agglomération de Clisson Sèvre et Maine, souhaitent conclure un partenariat sur un des spectacles de leurs saisons respectives, afin de compléter pour chacune, l'offre culturelle proposée à leurs abonnés.

Après concertation, le choix s'est porté sur le spectacle de théâtre **Déjà** proposé le vendredi 6 décembre 2024 à 20h à l'Embarcadère et le spectacle de théâtre **Coupures**, proposé le mercredi 11 décembre 2024 à 20h au Quatrain.

Il est ainsi convenu :

- Chacune des structures informera ses abonnés de la possibilité d'accéder à un tarif préférentiel pour les spectacles proposés et fourniront toutes les informations artistiques et pratiques.
- Les abonnés de la saison culturelle de Saint-Sébastien-Sur-Loire bénéficieront du tarif réduit à 12€ pour le spectacle **Coupures** programmé au Quatrain le mercredi 11 décembre à 20h.

Les abonnés souhaitant bénéficier de cet avantage réserveront leur place directement auprès du service culturel de Saint Sébastien sur Loire et pourront accéder au spectacle munis de leur billet réservé auprès du service billetterie du Quatrain.

Le quota des bénéficiaires de ce partenariat est limité à 50. Ce quota est révisable jusqu'au jour de la représentation selon les ventes réalisées.

A l'issue de la représentation, le service billetterie de Saint Sébastien sur Loire remettra au service billetterie de Clisson Sèvre Maine Agglo un bordereau de recettes ainsi qu'un numéro

BRAVOH!



Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le 18/07/2024

ID : 044-200067635-20240711-07_2024_08-AU

S²LO
Saint-Sébastien
Sud Loire

de bon de commande. Le service billetterie de Clisson Sèvre Maine Agglo pourra déposer sa facture correspondant au nombre de billets vendus par le service culturel de Saint Sébastien sur Loire sur le logiciel Chorus Pro.

Le quota des bénéficiaires de ce partenariat est limité à 50. Ce quota est révisable jusqu'au jour de la représentation selon les ventes réalisées.

- Les abonnés de la saison culturelle du Quatrain bénéficieront du tarif à 12€ pour le spectacle **Déjà** programmé à l'Embarcadère le vendredi 6 décembre 2024 à 20h.

Les abonnés souhaitant bénéficier de cet avantage réserveront leur place directement auprès du Quatrain et pourront accéder au spectacle munis de leur billet réservé auprès du service billetterie du Quatrain.

Le quota des bénéficiaires de ce partenariat est limité à 50. Ce quota est révisable jusqu'au jour de la représentation selon les ventes réalisées.

A l'issue de la représentation, le service billetterie du Quatrain remettra au service billetterie de Saint Sébastien sur Loire un bordereau de recettes ainsi qu'un numéro de bon de commande. Le service billetterie de Saint Sébastien sur Loire pourra déposer sa facture correspondant au nombre de billets vendus par le Quatrain sur le logiciel Chorus Pro.

Fait à Haute-Goulaine,
En deux exemplaires,

Pour la Ville de Saint-Sébastien-sur-Loire
Le Maire
Laurent TURQUOIS

Pour Clisson Sèvre et Maine Agglo
Le Président,
Jean-Guy CORNU

BRAVOH!



Envoyé en préfecture le 18/07/2024
Reçu en préfecture le 18/07/2024
Publié le 18/07/2024
ID : 044-200067635-20240711-07_2024_08-AU

